AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0201
FR0000121568-FS0085

13 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 février 2015, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 février 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CDC Entreprise Valeurs Moyennes (CDC EVM) qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et ne plus détenir, directement et indirectement, aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte de l'apport par le déclarant de la totalité de ses titres CLUB MEDITERRANEE à l'offre publique d'achat initiée par la société Gaillon Invest II[1].

[1] Cf. notamment communiqué du groupe Caisse des Dépôts en date du 9 février 2015 et D&I 215C0197 du 12 février 2015.